



TSD AIGUILLE PERCÉE

Pièce n° n

PERMIS DE DEMOLIR

La demande de permis de construire vaut pour demande de permis de démolir

- Voir PC 27 - Liste des pièces du permis valant pour permis de démolir

Présenté par :
Olivier BLANDON
Représentant le Maître d'Œuvre DCSA

Meylan, Juin 2024

DCSA
ingénieur conseil
43 bd des Alpes - 38290 MEYLAN
Tél. 04 76 90 74 12 - Télécopie 04 76 90 36 35
E-mail : dcsa@dcsa.fr
S.A.S. au Capital de 120 000 €
Siret : 071 503 130 00023 - Code APE 7112 B